



La Ligue des cadets de l'Air du Canada
Manuel des Bourses et récompenses nationales
2026-2027

INTRODUCTION	3
MÉDAILLE DE SERVICE DES CADETS DE L'AIR (MSCAIR)	4
<i>Description</i>	4
<i>Critères</i>	4
<i>Procédure</i>	4
<i>Port de la médaille</i>	5
COMPÉTITION D'AR ORATOIRE ET ÉPINGLETES	6
<i>Description</i>	6
<i>Critères</i>	6
<i>Procédure</i>	6
<i>Port de l'épinglette</i>	7
RÉCOMPENSES ANNUELLES D'EXCELLENCE EN MUSIQUE	8
<i>Description</i>	8
<i>Critères</i>	8
<i>Procédure</i>	8
BOURSE NATIONALE TRI-ELEMENT POUR LE LEADERSHIP DES CADETS EN MUSIQUE	10
<i>Description</i>	10
<i>Critères</i>	10
<i>Procédure</i>	10
<i>Processus d'examen :</i>	12
RÉCOMPENSE DU CADET DE L'AIR DE L'ANNÉE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE	13
<i>Description</i>	13
<i>Critères</i>	13
<i>Procédure</i>	13
BOURSES DE PILOTAGE	15
<i>Description</i>	15
<i>Critères</i>	16
<i>Procédure</i>	16
BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES	18
<i>Description</i>	18
<i>Critères</i>	18
<i>Procédure</i>	19
PRIX DÉCERNÉS PAR LES COMITÉS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	21
DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES NATIONALES DES CADETS GÉRÉES PAR LE GR DES CRJC	22
MÉDAILLE DE BRAVOURE DES CADETS	22
MENTION ÉLOGIEUSE DU COMMANDANT DU GROUPE DES CJCR	22
MÉDAILLE DU MÉRITE DES CADETS DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DES FORCES AÉRIENNES DU CANADA	22
MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION DES FORCES AÉRIENNES DU CANADA	22
MÉDAILLE LORD STRATHCONA	22
MÉDAILLE D'EXCELLENCE DES CADETS DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE	23
NON OFFERT POUR LE MOMENT	23
PRIX COLONEL-ROBERT-PERRON	23
PRIX DU DUC D'ÉDIMBOURG	23
PRIX DE L'ASSOCIATION DE TIR DE DOMINION DU CANADA	23
NATIONALE DE TIR	23
NATIONALE DE BIATHLON	23

INTRODUCTION

Le présent manuel est produit sous l'autorité du président du Comité national des bourses et des récompenses. Il fournit une liste des bourses et des prix offerts aux cadets, ainsi que les procédures et les lignes directrices à suivre pour en faire la demande.

Le manuel doit être lu conjointement avec :

- [PPM-MASTER.-APPROVED.-JANUARY-2026.-FRENCH-w-LINKS.pdf](#) Le Guide de politiques et méthodes administratives (GPPMA) de la Ligue des cadets de l'Air du Canada; et
- [Manuel des distinctions et des reconnaissances des groupes de cadets et de Rangers juniors canadiens - Canada.ca.](#)

Les révisions apportées à ce manuel ont lieu chaque année en août. Veuillez utiliser la version la plus récente pour les critères et les procédures à jour.

Pour obtenir des instructions sur le port des médailles, veuillez consulter le site internet [canada.ca](#) et rechercher les ordonnances OAIC (Ordonnances sur l'Administration et l'instruction des Cadets) 13-16.

Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé comme genre neutre et désigne toutes les personnes, sans distinction de genre.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Ligue des cadets de l'Air du Canada par courriel à l'adresse suivante : awards@aircadetleague.com

MÉDAILLE DE SERVICE DES CADETS DE L'AIR (MSCAIR)

Description

La Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA) a créé une distinction visant à reconnaître les quatre années de service méritoire de cadets de l'Air. Le Conseil national des cadets a autorisé la délivrance et le port de la MSCAIR. L'autorité responsable de la MSCAIR est la Ligue des cadets de l'Air du Canada.



Critères

Les cadets en service doivent avoir complété avec succès un total de quatre années de service et être recommandés par le commandant de l'escadron de cadets. Le service ne doit pas nécessairement être continu. Tous les cadets de l'Aviation en effectif dans un escadron sont admissibles à recevoir la médaille. Si un cadet a été cadet de l'Armée, cadet de la Marine ou Ranger junior canadien avant d'être inscrit au Programme des cadets de l'Air, les années de service antérieures sont transférables. Une barrette dorée et une rosette sont décernées pour chaque année de service supplémentaire au-delà de quatre ans. Le service est calculé sur la base d'une année de formation (de septembre à août).

Les **anciens cadets** ayant complété avec succès un total de quatre années de service peuvent présenter une demande auprès du bureau provincial/territorial pour obtenir cette distinction en fournissant des pièces justificatives, qui peuvent inclure une lettre (sur papier à en-tête de l'escadron) signée par le commandant actuel confirmant la durée du service, ou tout autre document approprié attestant de la durée de service du demandeur. Le service n'a pas besoin d'être continu. Si un ancien cadet était cadet de l'Armée, cadet de la Marine ou Ranger junior canadien avant d'inscrire sa candidature au Programme des cadets de l'Air, les années de service antérieures sont transférables. Une barrette dorée et une rosette sont décernées pour chaque année de service supplémentaire au-delà de quatre ans. La durée du service est calculée sur la base d'une année de formation (de septembre à août).

Procédure

Pour les cadets en service :

- Il faut remplir le formulaire de demande [ACC56](#), disponible sur notre site internet, qui inclut la référence du commandant de l'escadron de cadets et doit être approuvé par le président du comité répondant de l'escadron.
- Le formulaire de demande doit être envoyé par l'escadron au comité provincial ou territorial de la LCA compétent. Veuillez communiquer avec votre représentant de la

LCA ou consulter notre site internet pour obtenir l'adresse et les coordonnées de chaque comité provincial ou territorial. <https://aircadetleague.com/contact-us/>.

Les médailles seront commandées par le comité provincial ou territorial (CP/T) auprès de NJMS Medal Inc. (nathalie.njms@hotmail.com). Les frais seront à la charge du comité provincial ou territorial.

- Les différends concernant les cadets de l'Air en service feront l'objet d'une médiation par le comité provincial ou territorial, dont la décision sera définitive et exécutoire.

La remise de la distinction se fera lors d'une cérémonie appropriée par un représentant de la Ligue des cadets de l'Air du Canada, selon les dispositions prises par les comités provinciaux ou territoriaux en collaboration avec les escadrons de cadets.

Anciens cadets de l'Aviation et médaille de remplacement :

- Aucune médaille ne sera envoyée sans preuve de service à l'appui.
- Le coût de la médaille et les frais de traitement, fixés par la Ligue des cadets de l'Air du Canada, seront à la charge du demandeur.
- Il incombe à chaque ancien cadet de présenter une demande pour cette distinction.
- Le formulaire de demande [ACC57](#), disponible sur notre site internet, ainsi que les documents justificatifs doivent être envoyés au CP/T aux fins de vérification, d'approbation et de traitement. Une fois la demande diffusée et vérifiée par le CP/T, l'ancien cadet sera informé du prix total, taxes et frais d'expédition compris.
- La procédure à suivre pour commander une médaille de remplacement (pour un ancien ou un actuel cadet) est la même que pour les anciens cadets.

Port de la médaille

Consultez les « [Instructions relatives à la tenue des cadets et des Rangers juniors canadiens \(Les CJCR\) – Canada.ca](#) » pour obtenir des renseignements sur le port de la médaille.

Une barrette dorée est offerte pour chaque année complète subséquente de service admissible. La barrette doit être fixée au centre du ruban de la médaille (mesuré du haut du ruban au haut de la médaille). Si une deuxième barrette est décernée, les barrettes doivent être espacées de manière égale sur le ruban de la médaille.

Une rosette dorée peut être portée sur le ruban de tenue décontractée. La première rosette doit être centrée sur le ruban de tenue décontractée. Si une deuxième rosette est décernée, les deux doivent être espacées de manière égale sur le ruban de tenue décontractée.

COMPÉTITION D'AR ORATOIRE ET ÉPINGLETTES

Description

Le programme d'art oratoire est une expérience de développement personnel. La croissance personnelle de l'orateur, mesurée par rapport à ses propres expériences et réalisations antérieures, constitue l'élément le plus important de la compétition. Les cadets de l'Air visent à devenir des membres plus utiles de la société. Ils apprennent à organiser et à présenter des idées, des opinions et de l'information de manière logique et convaincante. Ils acquièrent de la confiance en leur capacité à s'exprimer. Ils assument la responsabilité de la compétence la plus importante de la vie adulte : la communication.

Des épinglettes de la Compétition d'art oratoire seront remis à chaque cadet participant à une compétition officielle d'art oratoire à trois niveaux : escadron/zone/escadre/région, provincial/territorial et national. Les FAC ont approuvé le port de ces épinglettes sur l'uniforme des Cadets de l'Air.

Les épinglettes de la compétition d'art oratoire seront remises aux participants par la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA). Ces épinglettes seront fournies gratuitement aux cadets par la LCA.



Critères

Ouvert à tous les cadets qui n'ont pas dépassé la limite d'âge au plus tard le jour de la compétition nationale inclus.

Procédure

La compétition d'art oratoire sera gérée dans son intégralité par le Comité national d'art oratoire.

Le cadet devra remplir le formulaire de candidature [ACC54](#) **avant de participer** à n'importe quel niveau de la compétition. Pour être admissible à la compétition, le cadet doit respecter les dates limites des compétitions locales ou régionales établies par la province ou le territoire.

Le commandant recevra un lien lui permettant de confirmer la candidature du cadet à la compétition. Une fois la candidature approuvée par le commandant, le cadet, le président du comité répondant d'escadron (CRE) et le commandant recevront un courriel confirmant que la candidature est complète et que le cadet est admissible à participer à la compétition.

Le comité provincial ou territorial (CP/T), section « Art oratoire », se procurera les épinglettes de la compétition d'art oratoire auprès du siège social de la LCA et les distribuera aux organisateurs des compétitions d'art oratoire locales et provinciales/ territoriales.

Les cadets admissibles à une épinglette d'art oratoire la recevront immédiatement après la compétition.

Port de l'épinglette

Seuls les participants à chaque niveau de la compétition – **escadron/zone/escadre/région** (bronze), **provincial/territorial** (argent) et **national** (or) – sont autorisés à porter l'épinglette décernée.

Un cadet de l'Air qui a participé à la compétition d'art oratoire de la LCA au cours des dernières années, que ce soit au niveau de l'escadron, de la zone, de l'escadre ou de la région, au niveau provincial ou territorial, ou au niveau national, et **qui est toujours membre actif en tant que cadet**, est également autorisé à porter l'épinglette de la Compétition nationale d'art oratoire sur son uniforme. Seule l'épinglette la plus élevée doit être portée.

Consultez [les Instructions relatives à la tenue des cadets et des Rangers juniors canadiens \(Les CJCR\) – Canada.ca](#) pour obtenir des renseignements sur le port de l'épinglette.

RÉCOMPENSES ANNUELLES D'EXCELLENCE EN MUSIQUE

Description

Afin de promouvoir la musique au sein du Mouvement des cadets de l'Air, la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA) a instauré des récompenses annuelles de musique destinés aux musiciens exceptionnels des cadets de l'Air.

Deux récompenses sont décernées chaque année, un à un musicien exceptionnel :

- musicien de la fanfare des Cadets de l'Air;
- musicien de la fanfare militaire des Cadets de l'Air.

Critères

- Les prix de musique sont ouverts aux membres des Cadets de l'Aviation royale canadienne au cours de l'année de la candidature et sont décernés en fonction des aptitudes musicales combinées à l'engagement communautaire et à un rendement exceptionnel en tant que cadet de l'Aviation.
- Le cadet doit avoir accompli au moins deux années de service continu à titre de membre d'une fanfare de cornemuses ou d'une fanfare militaire des Cadets de l'Air à la date de la mise en candidature.
- Avoir atteint le niveau 3 ou plus en musique.
- Il doit également présenter la référence de son commandant.

Procédure

Le cadet est responsable de se procurer tous les documents requis (avant de remplir le formulaire).

Le formulaire de demande de récompenses de musique [ACC58](#) et les pièces justificatives doivent être soumises au plus tard le 30 septembre.

- Rédiger un texte de 300 mots décrivant ses objectifs et ses aspirations, et expliquer pourquoi la candidature du cadet devrait être prise en considération pour cette bourse.
- Fournir, sous forme de vidéo, un échantillon de DEUX pièces musicales interprétées par le cadet, accompagné des partitions imprimées de ces pièces. Dans la vidéo, le cadet doit se présenter correctement en précisant le titre des pièces qu'il interprétera.
- Joindre une lettre de référence conjointe du commandant et du président du comité répondant d'escadron (CRE).

Une fois que le cadet aura réuni tous les documents requis, il devra remplir le formulaire en ligne et y joindre les documents.

Le commandant recevra un lien lui permettant de confirmer le grade, la date d'inscription, les cours d'été et les activités parascolaires, puis d'approuver la demande.

Une fois la demande approuvée, le cadet, le président du CRE et le commandant recevront un courriel confirmant que la demande est complète.

Le Siège national vérifiera tous les documents reçus afin de s'assurer que la demande est complète.

Le Comité national des bourses et des récompenses de la LCA, en collaboration avec le Comité national de musique, examinera toutes les candidatures admissibles. Le président du comité annoncera les noms des récipiendaires lors de la cérémonie virtuelle de remise des récompenses à l'automne ou lors de la réunion semestrielle de la Ligue des cadets de l'Air du Canada à la fin de l'automne. La décision du comité sera définitive et exécutoire.

À la suite de cette annonce, les récipiendaires seront invités à fournir une photographie ou une image numérique (en uniforme) à des fins de publicité, ainsi qu'une lettre de remerciement adressée au donateur.

Les récipiendaires des récompenses annuelles de musique de la LCA se verront remettre un certificat, une bourse de la LCA et une bourse de notre commanditaire, Long & McQuade Musical Instruments, à une date appropriée déterminée par le président de la Ligue provinciale ou territoriale des cadets de l'Air et le président du CRE. Les fonds de la bourse seront versés par voie électronique au récipiendaire. Le cadet recevra un formulaire d'impôt sur le revenu T4A pour la bourse en février de l'année suivante.

VÉRIFIEZ LES RENSEIGNEMENTS POUR VOUS ASSURER QUE TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES ET LES LETTRES DE RECOMMANDATION SONT INCLUSES ET EXACTES. LE COMITÉ N'EXAMINERA QUE LES RENSEIGNEMENTS REÇUS.

IL INCOMBE AU CADET DE S'ASSURER AUPRÈS DE SON COMMANDANT QU'IL A BIEN REMPLI SA PART.

BOURSE NATIONALE TRI-ELEMENT POUR LE LEADERSHIP DES CADETS EN MUSIQUE

Description

Afin de promouvoir le leadership musical au sein et à l'extérieur du Programme des cadets, les Ligues des cadets du Canada ont mis sur pied une bourse nationale pour le leadership des cadets en musique. **Une somme de 1 000 \$** sera remise chaque année à un cadet de n'importe quel élément qui :

Critères

- Est un cadet actif de n'importe quel élément au **1^{er} février** de l'année de la demande;
- Fait partie du Programme des cadets depuis au moins trois ans;
- A fait preuve d'un leadership et d'un esprit d'entreprise exceptionnels (en prenant l'initiative de projets en grande partie autogérés) dans le cadre d'une activité liée à la musique (qu'elle soit liée aux cadets ou non);
- Poursuit un parcours de carrière en musique ou dans un domaine connexe au niveau postsecondaire (p. ex. musique, éducation musicale, ingénierie du son ou de l'enregistrement) au cours de la prochaine année universitaire (le récipiendaire peut demander de reporter l'octroi de la bourse pour une durée maximale d'un an);
- Souhaite continuer à contribuer au développement de la musique chez les cadets au sein des Organisations de cadets du Canada;
- Bénéficier de la référence de son commandant.

La période de candidature s'étendra du 1^{er} février au 1^{er} avril. Les candidatures doivent être soumises uniquement en ligne via le site internet de la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA). Le formulaire et les documents doivent être soumis au plus tard le 1^{er} avril à 23 h 59, heure de l'Est. La décision finale concernant le récipiendaire sera prise au plus tard le 15 mai. La décision du comité sera définitive et exécutoire.

Procédure

Le cadet devra se procurer tous les documents requis (avant de remplir le formulaire)

- Remplir le [formulaire de demande ACC52](#) disponible sur le site internet de la LCA.
- Rédiger un texte décrivant en détail son rôle de leader dans le cadre du projet musical.
 - Aidez le comité d'évaluation à comprendre en quoi consiste le projet, quel a été son rôle et pourquoi il estime que le projet a été une réussite. Ne pas hésiter à fournir toute documentation pertinente ou tout matériel d'appui (coupures de presse, liens

vers des vidéos, photos, etc.) qui aidera le comité d'évaluation à comprendre la nature de son projet.

- Une lettre d'accompagnement décrivant : ses projets d'études postsecondaires et ses aspirations à une carrière liée à la musique.
 - Son expérience musicale tant au sein du Programme des cadets qu'à l'extérieur de celui-ci.
 - Expliquez pourquoi il souhaite étudier dans un domaine lié à la musique et en quoi une bourse pourrait l'aider. Présentez au comité d'évaluation son potentiel à réaliser de grandes choses. Il doit se démarquer, être honnête et se concentrer sur ses réalisations, ses ambitions et ses intérêts. Expliquer en quoi ils sont liés à la bourse pour laquelle il pose sa candidature. Donnez au comité d'évaluation les raisons pour lesquelles il estime mériter cette bourse.
- Lettres de référence:

Ces lettres doivent être téléchargées avec la demande. Elles doivent être nommées en fonction du nom du cadet, comme suit :

Nom de famille_Prénom_(référence de, p. ex., commandant)_Bourse tri-elements _Année.

- Lettre de référence conjointe du commandant et du président du
- CRE;
- Une lettre provenant d'une personne qui connaît bien ses compétences en matière de direction musicale;
- Toute autre référence qu'il juge pertinente pour le comité d'évaluation.

Une fois que le cadet aura réuni tous les documents requis, il devra remplir le formulaire en ligne et y joindre les documents. Le commandant recevra un lien pour confirmer le grade, la date d'inscription, les cours d'été et les activités parascolaires, et pour approuver la demande. Le cadet, le président du CRE et le commandant recevront un courriel confirmant que la demande est complète. Le Siège national vérifiera tous les documents reçus afin de s'assurer que la demande est complète.

VÉRIFIEZ LES RENSEIGNEMENTS POUR VOUS ASSURER QUE TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES ET LES LETTRES DE RÉFÉRENCE SONT INCLUSES ET EXACTES. LE COMITÉ N'EXAMINERA QUE LES RENSEIGNEMENTS REÇUS.

IL INCOMBE AU CADET DE S'ASSURER AUPRÈS DE SON COMMANDANT QU'IL A BIEN REMPLI SA PARTIE.

Processus d'examen :

La LCA gère cette demande et ce processus au nom des trois Liges.

Le comité d'évaluation, sur la base des demandes reçus, convoquera que les meilleurs candidats par appel Zoom à une heure convenue d'un commun accord.

Le comité d'évaluation sera composé d'un maximum de cinq membres :

- un membre de l'une des Liges de cadets;
- un membre représentant le groupe CRJC; et
- trois membres de la communauté, de préférence d'anciens participants ayant réussi le Programme de musique des cadets et/ou de personnalités éminentes de l'industrie musicale canadienne.

Le comité d'évaluation remettra les résultats aux Liges de cadets au plus tard le 15 mai, y compris le nom du récipiendaire. La décision du comité d'évaluation est considérée comme DÉFINITIVE. Le commanditaire s'efforcera de trouver un mentor issu de l'industrie musicale pour le récipiendaire de préférence un ancien participant au programme des cadets.

À la suite de l'annonce, le récipiendaire sera invité à fournir une photographie ou une image numérique (en uniforme) à des fins publicitaires, ainsi qu'une lettre de remerciement.

Les récipiendaires de la bourse du leadership des cadets en musique se verront remettre un certificat à une date appropriée, déterminée par la Ligue provinciale ou territoriale des cadets et le commandant du corps ou de l'escadron. Les fonds de la bourse seront versés dès confirmation par l'établissement d'enseignement postsecondaire de l'inscription à un programme valide lié à la musique.

RÉCOMPENSE DU CADET DE L'AIR DE L'ANNÉE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

Description

Le récipiendaire de la récompense du cadet de l'Air de l'année de la Légion royale canadienne (LRC) est sélectionné chaque année par la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA) au nom de la LRC.

Le récipiendaire de la récompense du cadet de l'Air de l'année de la LCR sera invité par la LCR à agir à titre de représentant des jeunes lors de la cérémonie nationale annuelle du Jour du Souvenir à Ottawa. Il est particulièrement important que le cadet sélectionné par le comité provincial ou territorial soit un excellent ambassadeur de l'Organisation des cadets de l'Air.

Critères

Le formulaire de candidature dûment rempli ([ACC62](#)) doit être retourné au comité provincial ou territorial (CP/T) au plus tard le 1^{er} mars et comprendre :

- Un texte d'environ 300 mots expliquant pourquoi vous souhaitez agir à titre de représentant des Cadets de l'Aviation royale canadienne lors de la cérémonie du Jour du Souvenir;
- Une référence du commandant de votre escadron;
- Une lettre d'appui du président du comité répondant de votre escadron;
- Une copie du dernier relevé de notes disponible, provenant soit de l'école secondaire, soit du ministère de l'Éducation du Québec (Secondaire V); les matières de base (langues, mathématiques, sciences et sciences sociales) doivent figurer sur le relevé de notes; et
- Le cadet doit avoir le grade de sergent de section ou un grade supérieur.

Il est à noter que le cadet sélectionné et son remplaçant doivent être des cadets en règle et ne pas avoir dépassé la limite d'âge avant le 11 novembre.

Procédure

La récompense du cadet de l'Air de l'année de la LRC sera décernée chaque année à un cadet méritant d'une province ou d'un territoire, selon le calendrier suivant :

2027 TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
2028 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
2029 COLOMBIE-BRITANNIQUE
2030 ONTARIO

2031 NOUVEAU-BRUNSWICK
2032 TERRITOIRES DU CANADA
2033 ALBERTA
2034 QUÉBEC ET LA VALLÉE D'OTTAWA
2035 NOUVELLE-ÉCOSSE
2036 SASKATCHEWAN
2037 MANITOBA

Au début de l'année civile, le siège national enverra le formulaire de demande ACC62 au CP/T désigné. Le CP/T sera chargé de sélectionner un candidat et un suppléant conformément aux critères établis par le Comité national des bourses et des récompenses des cadets de l'Air, puis de transmettre le formulaire de demande [ACC62](#), le formulaire d'évaluation [ACC62-1](#) et les documents justificatifs des candidats sélectionnés au siège national au plus tard le 1^{er} avril.

Le Comité national des bourses et des récompenses des cadets de l'Air a préparé des formulaires de demande et d'évaluation afin d'aider le CP/T à sélectionner un excellent cadet pour représenter notre organisation. Pour un CP/T qui dispose déjà d'un processus de sélection du meilleur cadet de sa région, nous lui demanderons d'intégrer les exigences de ces formulaires de demande et d'évaluation.

L'approbation de la sélection sera confirmée au CP/T avant le 1^{er} mai. Si le CP/T n'est pas en mesure de proposer un candidat approprié, le Comité national des bourses et des récompenses des cadets de l'Air sélectionnera un candidat de remplacement. Le siège national coordonnera avec la LRC les activités liées à l'événement à Ottawa.

Le nom du cadet sélectionné sera annoncé lors de la cérémonie nationale virtuelle d'automne des bourses et des récompenses ou lors de l'Assemblée semestrielle de la LCA.

Le cadet de l'année de la LRC est tenu de rédiger un article sur son expérience pour l'infolettre publiée chaque trimestre.

La LRC communiquera avec le cadet en septembre de chaque année pour l'informer et lui expliquer les détails de la récompense. La LRC prendra en charge le transport et l'hébergement du cadet et d'un parent ou tuteur à Ottawa pour les cérémonies nationales du Jour du Souvenir. Le cadet participera à d'autres événements et visites pendant son séjour à Ottawa.

Le cadet recevra une bourse (1 000 \$) destinée à l'aider à assumer les frais liés à la poursuite d'études postsecondaires. Il recevra également une Médaille d'excellence de la RCL s'il n'en possède pas déjà une. De plus, le récipiendaire se verra remettre un certificat par la LCA ainsi que 1 000 \$. Le cadet recevra un formulaire d'impôt sur le revenu T4A en février de l'année suivante.

BOURSES DE PILOTAGE

La Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA) et ses généreux donateurs sont heureux d'offrir des bourses de formation au pilotage aux cadets méritants. La liste des donateurs est disponible sur le site Web de la LCA, sous la rubrique « [Donnez maintenant / Commanditaires et donateurs](#) ».

La période de candidature sera ouverte du 1^{er} septembre au 30 septembre.

Description

Bourse de formation continue de pilotage (RFCP)

Les bourses de formation continue de pilotage (RFCP) proposées ont pour objectif d'offrir aux cadets ayant suivi avec succès le cours de formation au pilotage d'aéronefs motorisés la possibilité de continuer à accumuler des heures de vol. Le montant de ces bourses varie entre 1 000 \$ et 2 500 \$ chacune.

- Une seule bourse de pilotage de la LCA ou bourse d'études postsecondaires sera accordée à un cadet au cours d'une même année civile.

Une bourse RFCP, **si elle n'a pas encore été utilisée**, peut être convertie en bourse d'études à la demande du cadet et avec l'approbation du donateur et du Comité national des bourses et des bourses d'études, dans des circonstances exceptionnelles seulement.

Toutefois, une bourse de vol de l'ALPA Canada ne peut être convertie en bourse d'études. Les récipiendaires d'une bourse de vol de l'ATAC doivent fréquenter une école de pilotage [membre de leur association](#).

Récompense d'accomplissement en pilotage (RAFP)

Les bourses d'accomplissement en pilotage (RAFP) ont pour objectif de financer la poursuite de la formation de pilotage ou de vol à voile d'un cadet. Le montant de ces bourses varie entre 300 et 1 000 dollars chacune.

Les bourses RFCP et RAFP seront attribuées, à raison d'au moins une par région, aux candidats ayant obtenu les meilleurs résultats aux évaluations de Transports Canada, en tenant compte de leur engagement communautaire et de leur rendement en tant que cadet de l'Air.

Les diplômés du cours de formation au pilotage d'avions motorisés qui présentent une demande seront admissibles à la fois à la RFCP et à la RAFP. Les diplômés du cours de formation au pilotage de planeurs qui présentent une demande seront admissibles uniquement à la RAFP.

Critères

Les cadets doivent satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité suivantes :

- Avoir terminé avec succès le cours de formation de pilote d'avions motorisés au cours de l'année de la demande pour la bourse RFCP; où
- Avoir suivi avec succès le cours de formation au pilotage d'avions motorisés au cours de l'année de la demande pour la RAFP;
- Être titulaire d'une licence de pilote privé ou de pilote de planeur de Transports Canada en règle;
- Être référés par le commandant de leur escadron; et
- Être cadet au 30 septembre de l'année de la demande.

Procédure

Le cadet est responsable de se procurer tous les documents requis (avant de remplir le formulaire)

- Il doit inclure un texte d'environ 300 mots décrivant ses objectifs de carrière et ses aspirations. Expliquez comment il compte financer et progresser dans sa formation de pilote et pourquoi nous devrions le retenir pour cette bourse.
- Une lettre de référence conjointe du commandant et du président du comité répondant d'escadron (CRE).
- Une fois que le cadet dispose de tous les documents requis, Il doit remplir le formulaire de demande de bourse de formation en pilotage ACC68 et y joindre les documents.

Le commandant recevra un lien lui permettant de confirmer le grade, la date d'inscription, les cours d'été et les activités parascolaires, puis d'approuver la demande. Une fois la demande approuvée, le cadet, le président du CRE et le commandant recevront un courriel confirmant que la demande est complète. Le siège national vérifiera tous les documents reçus afin de s'assurer que la demande est complète.

Les demandes et les documents à l'appui pour toutes les bourses de formation en pilotage doivent être reçus au plus tard le 30 septembre.

VÉRIFIEZ LES RENSEIGNEMENTS POUR VOUS ASSURER QUE TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES ET LES LETTRES DE RÉFÉRENCE SONT INCLUSES ET EXACTES. LE COMITÉ N'EXAMINERA QUE LES RENSEIGNEMENTS REÇUS.

IL INCOMBE AU CADET DE S'ASSURER AUPRÈS DE SON COMMANDANT QU'IL A BIEN REMPLI SA PARTIE.

Le Comité national des bourses et des récompenses des cadets de l'Air examinera toutes les candidatures admissibles. Le président du comité annoncera les noms des récipiendaires lors de la cérémonie virtuelle d'automne ou lors de la réunion semestrielle de la LCA à l'automne. Les décisions du comité seront considérées comme définitives.

À la suite de l'annonce, le récipiendaire sera invité à fournir une photographie ou une image numérique (en uniforme) à des fins de publicité, ainsi qu'une lettre de remerciement à l'intention du donateur.

Les récompenses des RFCP se verront remettre un certificat à un moment opportun déterminé par le président du CP/T et le président du CRE. Les fonds destinés aux bourses de formation continue en pilotage seront versés, au nom du cadet, à l'école de pilotage où celui-ci effectuera ses heures de vol.

Les récipiendaires des RAFP se verront remettre un certificat à un moment opportun déterminé par le président du CP/T et le président du CRE. Les fonds de la récompense seront versés par voie électronique au récipiendaire. Le cadet recevra un formulaire d'impôt sur le revenu T4A en février de l'année suivante si la bourse est de plus de 500\$.

Comment la LCA assurera-t-elle le suivi des fonds inutilisés ou remboursés?

En ce qui concerne les bourses des RFCP, les récipiendaires doivent prendre note des renseignements fournis aux écoles de pilotage :

Une bourse de RFCP sera affectée à la formation au pilotage du récipiendaire ou à l'accumulation d'heures de vol. La date limite pour utiliser ces fonds est le 31 décembre, deux ans après la réception de la bourse. Nous pourrions communiquer avec votre école de pilotage de temps à autre pour faire le point sur la formation des récipiendaires.

L'école de pilotage est responsable de rembourser tout montant inutilisé à la LCA, accompagné d'un récapitulatif des coûts et de la formation dispensée aux récipiendaires à la fin de la formation ou si celle-ci n'est pas terminée au plus tard le 31 décembre, deux ans après l'octroi de la bourse. Aucune prolongation ne sera accordée, sans exception.

Lorsque les fonds nous sont retournés, ils sont déposés dans le compte général des bourses des cadets.

BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Description

Les bourses d'études postsecondaires sont offertes par des donateurs et gérées par le Comité national des bourses et des récompenses des cadets de l'Air (CNBRCA) de la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA). Toutes les candidatures admissibles seront prises en considération.

La LCA tient à remercier les nombreux donateurs qui rendent ces bourses possibles. La liste des donateurs est disponible sur le site Web de la LCA, sous la rubrique « [Faites un don maintenant / Commanditaires et donateurs](#) ».

Critères

- La période de mise en candidature est du 1^{er} janvier au 1^{er} avril.
- Les bourses sont offertes aux étudiants qui entament ou poursuivent des études postsecondaires et qui sont membres des Cadets de l'Aviation royale canadienne au 1^{er} avril.
- **Les candidats** doivent être sur le point d'obtenir leur diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent), ou être déjà inscrits à une université, un collège, un cégep, un institut technique ou un programme de formation professionnelle, dans n'importe quelle province ou territoire, au cours de l'année de formation faisant l'objet de la demande, et qui s'inscrivent directement ou poursuivent un programme d'études complet dans un établissement d'enseignement postsecondaire pleinement accrédité (université, collège, CEGEP, institut technique ou programme de formation professionnelle), où le programme entrepris amorce un grade, un diplôme ou une qualification professionnelle ou technique.
- Les bourses sont également offertes aux anciens cadets qui entament leur première année d'études postsecondaires et qui ont dû quitter les Cadets de l'Air parce qu'ils ont atteint l'âge limite de 19 ans entre le 2 avril de l'année précédente et le 1^{er} avril de l'année en cours.
- Les bourses sont attribuées en fonction du rendement scolaire, combiné à un rendement exceptionnel en tant que cadet de l'Air, à l'engagement communautaire et aux critères des donateurs.
- La partie de l'évaluation portant sur les résultats scolaires sera fondée sur les dernières notes obtenues au secondaire ou en 5^e année du secondaire, même si vous êtes déjà en première ou en deuxième année d'études postsecondaires.
- Une copie du dernier relevé de notes disponible, provenant soit de l'école secondaire, soit du ministère de l'Éducation (pour les cadets du Québec : relevé de notes de 5^e secondaire), est requise. Les matières de base (langues, mathématiques, sciences et sciences sociales) doivent figurer sur le relevé de notes.

- Certaines bourses sont offertes à tous les cadets, tandis que d'autres sont réservées aux cadets qui poursuivront des études dans un domaine précis (p. ex. génie, sciences, formation professionnelle, aviation, aérospatiale et autres). D'autres bourses sont offertes aux cadets qui répondent à d'autres critères, tels que stipulés par les donateurs.

Le CNBRCA examinera toutes les candidatures admissibles. Les décisions du comité seront considérées comme définitives. Le paiement des frais de scolarité à l'établissement d'enseignement sera effectué dès la réception de tous les renseignements et documents requis.

Le président du comité annoncera les noms des récipiendaires soit lors de notre cérémonie nationale virtuelle de remise des bourses et des récompenses, soit lors de l'Assemblée générale annuelle de la LCA.

Une fois sélectionné, le récipiendaire doit fournir une photographie ou une image numérique (en uniforme) à des fins publicitaires, ainsi qu'une lettre de remerciement.

Remarque:

- Un cadet ne peut remporter qu'UNE seule bourse d'études pendant son passage chez les cadets.
- Une seule bourse d'études ou une seule bourse nationale de pilotage de la LCA sera accordée à un cadet au cours d'une même année civile.
- La LCA se réserve le droit de ne pas attribuer une bourse si le rendement scolaire des candidats n'est pas suffisamment élevé ou en cas de changement de programme d'études lorsque ce dernier constituait une condition d'admissibilité à la bourse.

VÉRIFIEZ LES RENSEIGNEMENTS POUR VOUS ASSURER QUE TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES ET LES LETTRES DE RÉFÉRENCE SONT INCLUSES ET EXACTES. LE COMITÉ N'EXAMINERA QUE LES RENSEIGNEMENTS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ FOURNIS.

IL INCOMBE AU CADET DE S'ASSURER AUPRÈS DE SON COMMANDANT QU'IL A BIEN REMPLI SA PART.

Procédure

Le cadet devra se procurer tous les documents requis (avant de remplir le formulaire)

- Le formulaire de demande [ACC64](#) et les documents à l'appui pour toutes les bourses d'études nationales doivent être reçus au plus tard le 1^{er} avril au siège national de la LCA.
- Rédiger un texte d'environ 300 mots décrivant ses objectifs de carrière et ses aspirations. Expliquez pourquoi il souhaite fréquenter l'établissement choisi et quels

avantages il tirera de ses études postsecondaires. Expliquez également en quoi la bourse contribuera à financer ses études.

- Une lettre référence de son commandant est requise. Nous demandons au commandant et au président du CRE de rédiger une **référence conjointe**. Cette référence doit être téléchargée avec la demande. Elle doit être nommée en fonction du nom du cadet comme suit :

Nom_Prénom_Recommandation du commandant_ Bourses nationales d'études postsecondaires_Année.

- Toute autre référence sera prise en considération, par exemple celle du directeur de l'école, d'un professeur ou du conseiller pédagogique.

Une fois que le cadet aura réuni tous les documents requis, il devra remplir le formulaire en ligne et y joindre les documents. Le commandant recevra un lien lui permettant de confirmer le grade, la date d'inscription, les cours d'été et les activités parascolaires, puis d'approuver la demande. Une fois la demande approuvée par le commandant, le cadet, le président du CRE et le commandant, recevront un courriel confirmant que la demande est complète.

Le Siège national vérifiera tous les documents reçus afin de s'assurer que la demande est complète.

Aucune bourse ne sera octroyée tant que la confirmation de l'acceptation et de l'inscription à l'établissement d'enseignement postsecondaire choisi n'aura pas été reçue. À cet égard, il convient de noter que cette preuve n'est pas exigée au moment de la demande, mais qu'elle sera exigée des récipiendaires sélectionnés dès que possible après que la décision aura été prise.

Comment la LCA assurera-t-elle le suivi des fonds inutilisés ou remboursés?

Les bourses d'études sont versées directement à l'établissement et ne seront transférées qu'après réception de la preuve d'admission et d'inscription à l'établissement d'enseignement, et une fois que celui-ci aura signé la lettre d'entente. Il incombe au récipiendaire d'obtenir ces renseignements auprès de l'établissement et de les faire parvenir au siège national de la LCA à awards@aircadetleague.com.

L'administration de la LCA peut communiquer avec les établissements d'enseignement pour effectuer un suivi. Un cadet peut demander une révision de sa bourse. Cette demande doit être faite par écrit et envoyée à awards@aircadetleague.com; elle doit être approuvée par le Comité des bourses et des récompenses.

PRIX DÉCERNÉS PAR LES COMITÉS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Les escadrons de la Ligue des cadets de l’Air ainsi que les comités provinciaux et territoriaux peuvent décerner toute distinction qu’ils jugent appropriée aux cadets du Mouvement des cadets de l’Air et à d’autres personnes.

DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES NATIONALES DES CADETS GÉRÉES PAR LE GR DES CRJC

Consultez [le Manuel des distinctions honorifiques et reconnaissance du Groupe des cadets et des rangers juniors canadiens](#)

pour obtenir des renseignements sur les distinctions et récompenses nationales des cadets.

Médaille de bravoure des cadets

La Médaille de bravoure pour cadets peut être décernée à un cadet qui accomplit un acte de bravoure exceptionnel, au mépris de sa propre vie, en tentant de sauver la vie ou les biens d'autrui.

Mention élogieuse du commandant du groupe des CJCR

19. La mention élogieuse de la Commandante du Gp CRJC reconnaît une personne qui a fait preuve d'une compétence et d'un rendement exceptionnels dans la planification et la mise en œuvre d'initiatives ou d'activités des OCC ou pour des actes exceptionnels visant à promouvoir les objectifs ou à soutenir les OCC.

Médaille du mérite des cadets des anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes du Canada

52. ANAVETS est la plus ancienne association d'anciens combattants du Canada dont le but est d'unir les gens qui ont servi dans les forces armées. La Médaille du mérite des cadets ANAVETS a été établie comme un héritage de son désir de promouvoir l'excellence et la sensibilisation de l'organisation ANAVETS.

Une médaille sera décernée au meilleur cadet de chaque promotion des cours admissibles offerts par les Centres de formation des cadets (CFC). La liste des cours sera publiée dans le plan d'opération annuel.

Médaille de l'association des Forces aériennes du Canada

44. L'Association des Forces aériennes du Canada a créé des récompenses qui seront remises annuellement à des cadets de l'Air pour l'excellence démontrée lors du cours de formation de pilote de planeur (CFPP) et du cours de formation de pilote d'avion (CFPA).

Médaille Lord Strathcona - [5027-4 La Médaille Lord Strathcona - Canada.ca](#)

La Médaille Lord Strathcona est l'une des plus hautes distinctions pouvant être décernées à un cadet ou à un membre du JCR. Elle est remise chaque année à des cadets ou à des membres du JCR afin de reconnaître leur rendement exemplaire en entraînement physique ainsi que leur

service, leur performance, leur exemple et leur excellence en tant que cadet ou membre du CRJ.

Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne

La Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne (LRC) est décernée afin de reconnaître des efforts individuels des cadets qui rencontrent ou surpassent les buts du programme des cadets en matière de citoyenneté.

Prix d'excellence jeunesse de la Compagnie Canada

Ce programme vise à reconnaître les cadets et les membres du JCR qui incarnent les qualités de leadership et de citoyenneté et qui sont motivés à poursuivre des études postsecondaires, une vocation ou d'autres possibilités d'apprentissage.

Médaille de l'Ordre de Saint-Georges

La médaille de l'Ordre de Saint-Georges reconnaît un cadet-cadre qui se distingue par son rendement en tant que l'un des meilleurs cadets-cadres lors d'une activité d'entraînement estival basée sur une norme nationale pour maintenir le prestige et la valeur de la médaille.

NON OFFERT POUR LE MOMENT

Prix Colonel-Robert-Perron

- En cours d'examen.

Prix du Duc d'Édimbourg

- [CANCDTGEN 019/23 - Canada.ca](#)

Prix de l'Association de tir de Dominion du Canada

Nationale de tir

- Possibilité d'envoyer les cibles par la poste à l'échelle nationale

Nationale de biathlon

Formulaires

Disponibles sur le site internet de la Ligue des cadets de l'Air du Canada, sous la rubrique « Récompenses [et bourses pour les cadets](#) »

ACC52	BOURSE NATIONALE TRI-ELEMENT POUR LE LEADERSHIP DES CADETS EN MUSIQUE
ACC56	DEMANDE DE MÉDAILLE DE SERVICE DES CADETS DE L'AIR (EN SERVICE ACTUEL)
ACC57	DEMANDE DE MÉDAILLE DE SERVICE DES CADETS DE L'AIR (ANCIENS CADETS DE L'AIR/ MÉDAILLE DE REMPLACEMENT)
ACC58	RCOMPENSES ANNUELLES D'EXCELLENCE EN MUSIQUE
ACC62	CADET DE L'AIR DE L'ANNÉE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
ACC64	DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES
ACC68	DEMANDE DE BOURSE DE FORMATION CONTINUE OU D'ACCOMPLISSEMENT EN PILOTAGE